

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **5 avril 2017**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Etaient présents : Mr BOGAERT Dominique 1^{er} adjoint, Mr IBERT André, 2^{ème} adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, JORRE Béatrice, LIZESKI Nadège, PERRIER Layla, ROZANSKI Virginie, et Mrs CHOPINET Jean-Noël, Mr DALIGAULT Cyril, DAÛY Serge, GUYADER Alain.

Absents excusés : Mme MASSON Juliette ayant donné pouvoir à Mme ROZANSKI Virginie, M. Daniel DROUET.

Secrétaire de séance : M. BOGAERT Dominique

En présence de : Mr Le Bas, Trésorier d'Ecos

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

BUDGET COMMUNAL - Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'Exercice 2016 :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.

Monsieur le maire quitte la pièce, la séance reprend sous la présidence de Monsieur IBERT, doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal vote le compte de Gestion à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui dégage en résultat final :

- un excédent de fonctionnement de 235.250,54 euros
- un déficit d'investissement de 76.466.76 euros.

Reste à réaliser :

- En dépenses d'investissement soit 13.907,98 euros.
- En recettes d'investissement soit 0 euros

BUDGET COMMUNAL - Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure 110.203,24 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 207.472,58 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 33.736,48 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 118.152,70 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 13.907,98€

En recettes pour un montant de : 0€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 90.374,74€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 90.374,74€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 235.250,54€

EX CCAS - Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'Exercice 2016 et affectation du résultat :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.

Monsieur le maire quitte la pièce, la séance reprend sous la présidence de Monsieur IBERT, doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal vote le compte de Gestion à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'ex CCAS de l'exercice 2016 qui dégage en résultat final :

- Dépenses de fonctionnement : 0 €
- Recettes de fonctionnement : 0 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 0 €
- soit un excédent de **4.509,89 €** qui sera intégralement affecté en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) du budget de la commune de compte tenu de la suppression du CCAS au 31/12/2015.

- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 0 €
- Résultat d'investissement reporté : 164,66 €

Les résultats seront affectés sur le budget de la commune.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Il est présenté au Conseil Municipal le vote des subventions aux associations.

S.P.A.E.	60 €
Association des Anciens de Bois Jérôme Saint Ouen	550 €
CFA du bâtiment et TP d'Evreux	100 €
Association Charline Charles Nicole	60 €
Club Gym Volontaire	750 €
Comités des Fêtes	2.000 €
Coopérative Scolaire	1.900 €
Les Papillons Blancs	60 €
Société de Chasse	300 €
Union national des combattants d'ECOS	50 €
Union national des combattants de Vernon	50 €
Association Ecoute Solidarité Partage Ecos	300 €
Vie et espoir Haute-Normandie	60 €
Comité des fêtes d'Heubécourt	40 €
Total	6.280 €

Les subventions 2017 sont votées à l'unanimité moins une voix contre des présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2016.

Toutefois, avec la fusion des communautés de communes de la CAPE, de la CCAE et de la CCEVS formant désormais la communauté d'agglomérations Seine Normandie Eure (SNA), il y a passage d'une fiscalité additionnelle à une fiscalité professionnelle au sein de l'intercommunalité.

De ce fait la part départementale qui était intégrée dans le taux de la taxe d'habitation n'est désormais plus affectée à la commune mais à SNA.

Le taux qui était de 11,79 % passe donc naturellement à 6,89 %. Les 4,97 % restant seront reversés à la commune par SNA sous forme d'attribution de compensation calculée à partir de la base de fiscalité réalisée de 2016. Ce montant qui s'élèvera à 37.220 € restera constant pour toutes les années suivantes.

Taxe d'habitation	6,82 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,58 %
Taxe sur les propriétés non bâties	36,08 %

BUDGET COMMUNAL - Vote du Budget Primitif 2017:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le budget primitif 2017 de la commune :

- à la somme 710.443,54 € (sept cent dix mille quatrecent quarante trois euros et cinquante quatre centimes) en recettes et en dépenses de fonctionnement.
- à la somme de 442.422,97 € (quatre cent quarante deux mille quatre cent vingt deux euros et quatre vingt dix sept centimes) en recettes et en dépenses d'investissement.

PERSONNEL – Actualisation du tableau des effectifs au 01/01/2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statut particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017

Emploi	Cadres d'emplois et grades au 01/01/2017	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Statut
Poste de secrétaire de mairie	Rédacteur 2 ^{ème} classe	1 poste à 17h00	CDI article 3, alinéa 3, de la Loi du 26.01.84 modifiée
Poste d'agent d'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et de la bibliothèque	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 poste à 28 h00	Titulaire
Poste d'ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles	1 poste à 26h00	Titulaire
Poste d'agent chargé de la cantine	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2 postes à 10h00	Titulaires
Poste d'agent chargé de la surveillance et des commandes cantine	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 10h00	Titulaire
Poste d'agent technique polyvalent	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h00	Titulaire
Poste d'agent chargé de l'entretien des locaux	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 15h00	Titulaire

RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LE TERRAIN ALLOUE A LA FERME DES PASSAGES

Après nouveau contact auprès du fournisseur, VEOLIA, il faut bien installer deux compteurs sur le terrain de la ferme des passages.

L'un est destiné uniquement à la consommation de l'habitation, l'autre, permettant une tarification plus avantageuse, à l'exploitation.

Le devis s'élève donc à la somme de 1.861 € ttc pour l'habitation et à 684 € TTC pour l'exploitation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Accepte ces deux devis.

QUESTIONS DIVERSES :

Le planning de la tenue du bureau de vote pour les deux tours des élections présidentielles est mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30 heures.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 5 avril 2017

Le Maire 1^{er} Adjoint 2^{ème} Adjoint

Les Conseillers